



Communiqué de presse

Luxembourg, le 13 décembre 2018

La Cour des comptes européenne demande aux institutions de l'UE d'améliorer la gestion de leurs bâtiments

Globalement, les institutions de l'UE gèrent de manière efficiente leurs dépenses liées aux espaces de bureaux, selon un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne. La majorité des projets de grande envergure accusent néanmoins des retards, ce qui entraîne des coûts supplémentaires. En outre, leur financement est souvent excessivement complexe et les budgets manquent parfois de transparence. Les auditeurs formulent un certain nombre de recommandations d'amélioration.

Les institutions de l'UE consacrent environ 11 % de leur budget – soit approximativement un milliard d'euros par an – aux dépenses immobilières. Environ deux tiers de ces dépenses sont dévolues à l'acquisition et à la location de bâtiments, le reste concernant essentiellement l'entretien, la sécurité et l'énergie. La Commission européenne dispose du parc immobilier le plus important, dont plus de 80 % dédiés à des espaces de bureaux.

Les auditeurs ont examiné les stratégies immobilières des cinq institutions de l'UE qui détiennent les espaces de bureaux les plus conséquents, à savoir le Parlement, le Conseil, la Commission, la Cour de justice et la Banque centrale européenne. Ils ont constaté qu'en règle générale, ces institutions géraient de manière efficiente leurs dépenses liées aux espaces de bureaux, mais que les stratégies immobilières n'étaient pas toujours établies en bonne et due forme et que la planification des besoins en matière d'immobilier pourrait être améliorée.

Les mécanismes de financement des grands projets de construction examinés étaient souvent complexes, ce qui a parfois nui à la transparence budgétaire. La majorité des projets ont subi des retards, et certains ont occasionné d'importants surcoûts. Par exemple, le budget du projet KAD II du Parlement européen, à Luxembourg, avait initialement été estimé à 317,5 millions d'euros en 2005. Ce projet a enregistré des retards considérables et son envergure a dû être réduite, tandis que le budget a été revu en 2009 et fixé à 363 millions d'euros. De même, le projet JMO II de la Commission européenne, également à Luxembourg, a pris un retard notable. Les auditeurs estiment qu'en raison de la nécessité de louer des espaces de bureaux supplémentaires, la Commission devra supporter des coûts de location s'élevant à 248 millions d'euros.

L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne.

Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site www.eca.europa.eu.

ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole

T: (+352) 4398 47063

M: (+352) 691 55 30 63

Damijan Fišer – Attaché de presse

T: (+352) 4398 45410

M: (+352) 621 55 22 24

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: press@eca.europa.eu

@EUAuditors

eca.europa.eu

«Les institutions de l'UE devraient mettre en place des procédures de gestion appropriées pour les grands projets de construction et de rénovation d'ici fin 2019», a déclaré M. Jan Gregor, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable du rapport.

Les institutions de l'UE coopèrent et appliquent des principes décisionnels similaires. Néanmoins, leurs principes et objectifs principaux en matière de gestion immobilière se retrouvent dans des documents divers et variés et sont, pour certains, obsolètes et, pour d'autres, dépourvus d'approbation formelle. Au moment de l'audit, les institutions n'avaient pas encore évalué les nouvelles formes d'organisation du travail (NFOT), qui prévoient la mise en place d'espaces collaboratifs combinés à une culture plus flexible du travail.

Les auditeurs estiment que le suivi et la communication d'informations concernant les parcs immobiliers de la majorité des institutions ne sont pas adaptés. La plupart d'entre elles n'assurent pas, à des fins de gestion interne, un suivi régulier des indicateurs relatifs à l'efficacité de l'usage qui est fait des bâtiments et à leur coût. Si les institutions disposant de bâtiments à Bruxelles et à Luxembourg se sont entendues pour harmoniser le mesurage des surfaces, les données ne sont pas entièrement normalisées et il est difficile de les comparer. Les rapports transmis à l'autorité budgétaire ne permettent ni de procéder à des comparaisons, ni d'effectuer une analyse de l'efficacité.

La Cour des comptes recommande aux institutions de l'UE:

d'actualiser et de formaliser leurs stratégies immobilières et de mettre à jour régulièrement les documents relatifs à la planification;

d'évaluer les nouvelles formes d'organisation du travail;

de renforcer la transparence budgétaire dans l'utilisation des mécanismes de financement des projets de construction;

de mettre en place des procédures de gestion appropriées pour les grands projets de construction et de rénovation;

de renforcer la cohérence des données et le suivi de leur parc immobilier.

Remarques à l'intention des journalistes

La Cour des comptes européenne présente ses rapports spéciaux au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties intéressées telles que les parlements nationaux, les acteurs de l'industrie et des représentants de la société civile. La grande majorité des recommandations formulées dans nos rapports sont mises en œuvre. Le niveau élevé d'acceptation de ces recommandations témoigne de l'utilité de nos travaux pour les citoyens de l'UE.

Le rapport spécial n° 34/2018 «Gestion des espaces de bureaux des institutions de l'UE: entre bonnes pratiques et points perfectibles» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site web de la Cour (eca.europa.eu).